

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 12 OCTOBRE 2021

A 12:00, Salle Europe - BOCAPOLE

### Compte-Rendu

Le douze octobre deux mille vingt et un, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni sur le site de l'Espace Bocapole, sous la présidence de Mme Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

**Étaient présents (11)** : André GUILLERMIC, Marie JARRY (Présidente), Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Claire PAULIC, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Dominique TRICOT,

**Excusés (4)** : Cécile VRIGNAUD, Yves MORIN, Philippe ROBIN, Benoit SIMONNEAU

**Date de convocation** : 06-10-2021

**Secrétaire de Séance** : Mme Dominique REGNIER

## 2.1. RESSOURCES HUMAINES

### 2.1.1. Charte informatique

Délibération : DEL-RB-2021-016

Annexe : Charte Informatique

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'avis du comité technique en date du 21 mai 2021.

### **Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole,**

*Invité à adopter la charte informatique ci-annexée,*

*Après en avoir délibéré,*

**A ADOPTÉ à l'unanimité cette délibération,**

**A AUTORISÉ Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

### 2.1.2. Mise en place d'une part supplémentaire "prime de fonction régie" dans le cadre du régime indemnitaire

Délibération : DEL-RB-2021-017

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

**Vu** les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la délibération n°DEL-RB-2017-027b instaurant le régime indemnitaire en date du 19 décembre 2017 ;

**Considérant** que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 ;

**Considérant** la nécessité de procéder à une régularisation de la délibération antérieure portant mise en place du régime indemnitaire en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du régime indemnitaire dénommée Prime de fonction ;

**Considérant** que l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « Prime de fonction régie » versée en complément de la prime de fonction prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions ;

### **Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole,**

**Invité à instaurer une part supplémentaire « Prime de fonction régie » dans le cadre du régime indemnitaire tel que définit ci-dessus ;**

**Après en avoir délibéré,**

**A ADOPTÉ à l'unanimité cette délibération,**

**A AUTORISÉ Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

#### **2.1.3. Délibération fixant les modalités d'exercice du travail à temps partiel : ajout quotité à 90% pour les demandes sur autorisation**

Délibération : DEL-RB-2021-018

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, et notamment son article 21 ;

**Vu** le décret n°2020-467 du 22 avril 2020 relatif aux conditions d'aménagement d'un temps partiel annualisé pour les agents publics à l'occasion de la naissance ou de l'accueil d'un enfant ;

**Vu** la délibération n° DEL-RB-2020-015 du 16 décembre 2020 adoptant les modalités d'exercice du travail à temps partiel ;

**Vu** l'avis du comité technique en date du 21 mai 2021 ;

**Considérant** le nouveau règlement temps de travail en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 approuvé par délibération DEL-RB-2020-013 du 16 décembre 2020 ;

Dans le cadre du comité technique du 21 mai 2021, il a été décidé de faire évoluer les modalités possibles de temps partiel et d'ajouter la quotité 90% pour les demandes sur autorisation.

### **Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole,**

**Invité à :**

- **fixer les conditions d'exercice du temps partiel selon les modalités définies ci-dessus ;**
- **modifier le règlement temps de travail et d'ajouter la quotité 90% pour les demandes de temps partiel sur autorisation ;**

- expérimenter le temps partiel annualisé jusqu'au 30 juin 2022 conformément aux modalités définies ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

**A ADOPTÉ à l'unanimité cette délibération,**

**A AUTORISÉ Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

#### **2.1.4. Tableau des effectifs, modification année 2021 n°4 : créations de postes**

Délibération : DEL-RB-2021-019

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 30 mars 2021 ;

**Considérant** qu'il convient d'accompagner l'évolution des missions des services ;

**Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole,**

**Invité à :**

- créer au tableau des effectifs les postes listés ci-dessus ;
- prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

**A ADOPTÉ à l'unanimité cette délibération,**

**A AUTORISÉ Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**La séance a été levée à 13h01.**

